

114	UTBM Service communication	Le journal de Saône et Loire	05 Novembre 2023
		Edition Montceau	Les Réservistes

Face aux crises, la sécurité nationale (re) devient l'affaire de tous

Le général François-Xavier Poisbeau, numéro 2 de la Garde nationale dont la parole est rare, se félicite de la « dynamique » à l'œuvre en matière d'engagement des civils au sein des armées. Ça tombe bien, l'enjeu est immense : le nombre de réservistes est appelé à doubler d'ici à 2030.

Le livre blanc de la Défense de 2013 établit que « la réserve opérationnelle est indispensable aux forces armées pour qu'elles remplissent l'ensemble de leurs missions, notamment sur le territoire national ou en cas de crise ». Est-ce le changement de paradigme qui entérine le fait que les réservistes s'avèrent une donnée indispensable à la sécurité nationale ?

« 1997 a marqué la suspension du service national et l'apparition d'une France sans militaires dans certains départements, diminuant également les réflexes de la défense civile. Jusqu'en 2013, il n'y avait que les anciens militaires qui se savaient sous le coup d'une astreinte de disponibilité. Au vu de la dégradation du contexte international, l'idée de savoir comment compléter les forces actives s'est imposée. »

Était-il question de pallier une carence ?
« Pas tout à fait, la question

était plutôt de compléter les forces actives dans leurs missions. Or, dans cette perspective, les attentats de 2015 ont précipité les choses. Il a fallu répondre à la volonté énorme de s'engager, la canaliser. »

D'où la création de la garde nationale en 2016...
« C'est exactement ça. Mais il y a d'autres crises qui, depuis, peuvent expliquer cette volonté d'engagement, qu'elles soient climatique ou d'ordre sanitaire comme la Covid. La création de la garde nationale voilà sept ans apporte pas à pas une nouvelle capacité de mobilisation afin de répondre plus collectivement aux crises. »

Qui peut s'engager ?
« Désormais toutes les personnes âgées de 17 à 72 ans. Il est possible de candidater dès 17 ans en se portant volontaire par exemple en fin de Service national universel et en choisissant de signer un engagement dans la réserve opérationnelle des forces armées ou des forces de sécurité. Mais tout cela relève exclusivement du volontariat. »

En matière de réservistes, Israël a mobilisé 300 000 personnes du jour au lendemain. Sommes-nous dans des proportions équivalentes ?

« Notre positionnement comme notre défense ne peuvent pas être comparés à une nation en guerre avec une conscription et une mobilisation dès lors

nationale. Dans tous les cas, le modèle français des réserves reste singulier : les réserves opérationnelles françaises traduisent les volontés de salariés, d'agents publics ou d'étudiants d'apporter de leur temps et de leurs compétences pendant ou au-delà de leur jour de travail. »

Combien la France a-t-elle de réservistes ?

« Un peu plus de 76 000, c'était globalement deux fois moins en 2016 lors de la création de la Garde nationale. L'idée est de doubler ce chiffre d'ici à 2030, que ce soit dans l'armée de l'air, de terre, dans la marine ou dans la gendarmerie et la police nationale. Le modèle, en France, doit correspondre aux envies des volontaires : si leur souhait de servir correspond à leurs compétences, à l'image d'un médecin ou d'un ingénieur, ils peuvent être opérationnels quasi immédiatement. Sinon, notamment dans l'idée de porter des armes, cela implique des formations encadrées. »

Il existe, dites-vous, une véritable volonté de s'engager, mais doubler le nombre de réservistes d'ici à 2030 comme le souhaite le chef de l'Etat, ne passe-t-il pas par un engagement des employeurs ?

« Le doublement des réserves opérationnelles ne peut pas se faire sans l'appui essentiel des employeurs, qu'ils soient privés



Le général François-Xavier Poisbeau est numéro 2 de la Garde nationale. Photo Mathis Georgelin/Garde Nationale

ou publics ! C'est pour cette raison que le secrétariat général de la garde nationale se déplace à travers la France. Je serai ainsi cette semaine dans le nord Franche-Comté avec les étudiants de l'ESTA et de l'UTBM puis avec le groupe Nedey Automobiles. Il va permettre à ses salariés de s'engager sur leurs jours de travail. Soit 15 jours rémunérés par an, ce qui va au-delà des dix jours légaux par an de mise à disposition. Ici, comme dans le cadre du millier de conventions que nous avons signées avec des collectivités, des institutions publiques ou des entreprises, il est question, à travers ce document, qui ouvre droit à des défiscalisations, de permettre aux salariés de se

mettre à disposition de notre défense. »

Combien les réservistes sont-ils rémunérés ?

« Ils sont payés sur la même base que les forces actives quand ils remplissent les mêmes missions. A mission égale, salaire égal. Et si aucune convention n'encadre les choses, les réservistes sont contraints de prendre leurs jours de disponibilité sur leurs congés. Mais il existe aujourd'hui une vraie dynamique. A tel point que faire valoir son investissement en faveur des réservistes s'avère, pour les sociétés, un véritable atout qui fonde les "entreprises citoyennes". »

● **Propos recueillis par Sébastien Michaux**